L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureau, No 78, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 4 NOVEMBRE.

AVIS D'ELECTION.

Un mandement de S. Excellence Isaach pour une Election générale Nationale Writs, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté du 24 septembre A. D. 1868, les sections générales de la plusieurs Districts sont par ce présent ordonnés et par ces présentes sont donnés la LOI DE, comme pour les élections générales, qui auront lieu le MARDI, premier Novembre 1868, pour élire Secrétaire, Lieutenant-Gouverneur, Membres de l'Etat, Auditeur, Gouverneur, Auditeur Général et Surintendant d'Education public.

Pour Représentants de l'Etat, devront ouvrir leurs comptes dans le Troisième Congrès des Etats Unis, à savoir:

Un Représentant pour le Premier District Congressional, composé de toute partie de la paroisse d'Orléans située sur le côté droite de la rivière, y compris la Nouvelle, Madeleine, Septième, Huitième et Neuf Districts Représentatifs de la paroisse d'Orléans et toute partie de Quartième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, qui est située entre les deux lignes Districts Représentatifs de la paroisse d'Orléans, des Remparts et du Canal et de la rue Pontchartrain.

Un Représentant pour le Deuxième District Congressional, composé de toute partie de la paroisse d'Orléans située au côté droite de la rivière, Deuxième Représentatif de la paroisse d'Orléans, qui est située entre les rues St. Louis, des Remparts et du Canal, et la Sauve Municipal, les Troisième, Quatrième et Premier District Représentatifs de la paroisse d'Orléans, et toute partie de la paroisse d'Orléans, et Troisième, Quatrième, des Districts Représentatifs de la paroisse d'Orléans comme il désignés par la loi sous le nom de Distance Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un Représentant pour le Troisième District Congressional, qui comprend toute portion de Distance District Représentatif de la paroisse d'Orléans comme et désignés sous le nom de Quatrième Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Attendu qu'il est de plus ordonné que le jour susdit il sera élu des Sénateurs d'Etat à la Législature de l'Etat de la Louisiane par différents Districts Sénatoriaux pour remplir la vacance de ceux dont le terme de service est expiré,

Trois Sénateurs pour le District Sénatorial composé des Premier et Quatrième Districts de la ville de la Nouvelle Orléans (l'un desquels est à l'effet de remplir la vacance occasionnée par le décès de John Sullivan.)

Trois Sénateurs pour le District Sénatorial composé des Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nouvelle Orléans (l'un desquels est à l'effet de remplir la vacance occasionnée par la resignation de M. John P. Manassé.)

Attendu qu'il est en outre ordonné que le jour susdit servoir : Le sixième jour de Novembre 1868, il sera élu dans tout l'Etat des Représentants pour le terme de deux années, à savoir :

Trois Représentants du 1er District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Cinq Représentants du 2me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Sept Représentants du 3me District Représentatif Paroisse d'Orléans.

Trois Représentants du 4me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Trois Représentants du 5me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Trois Représentants du 6me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Quatre Représentants du 7me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Deux Représentants du 8me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Trois Représentants du 9me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Quatre Représentants du 10me District Représentatif, Paroisse d'Orléans.

Huit Représentants du 11me District Représentatif,

Deux Représentants pour cette portion de la Paroisse d'Orléans, plus sur la rive droite de fleuve Mississippi.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection depuis 6 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. le jour ci-dessus mentionné à savoir : le sixième jour de novembre an 1 huit cent soixante cinq, à l'effet de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, sous la surveillance des Commissaires d'Election qui seront nommés par l'autorité.

L'élection sera conduite et les returns en triplicata devront être adressés au soussigné, chargé de les transmettre, conformément à la loi.

Donné en Bureau paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, le 21 Octobre 1868.

21 oct—6 nov. CHARLES BIENVENU, Sheriff

INSTITUT St-LOUIS,
POUR LES DEMOISELLES,
225, rue Bienville.

Le cours des études reste dans cette Institution. Il reprendra à partir de septembre, sous la direction de Mme C. Boudousquié — Mme E. Boron en continuera le perfectionnement et distinctes leçons de langue anglaise, destrée procurer aux familles qu'elle veut bien honorer de sa haute confiance de la même sollicitude, toujours dirigée par Mme Lauvillebrun, veuve de Mme Henri Déron.

Les cours de Dessin et de Peinture est aussi l'objet des soins assidus et habiles qui devront développer chez les élèves de goût de cet art si charmant, et aussi un rare succès réalisé.

Le 15 Août et le 15 Septembre, vacances de voir, tient à rester à la disposition de ceux qui n'auraient pas de leurs compatriotes, décoration religieuse, mirale et surtout en rapport avec les devoirs de la femme et de la mère.

Le mois de l'établissement est fixé comme commencement agréable et nouveau pour les parents et pour les élèves, et la Directrice ait besoin de rappeler aux parents de leurs élèves, journellement dans le jardin de l'asserice et de l'air nécessaires à leur santé.

N. B.—Mme Déron se dévoue de Pinstitut sont ad 30 oct—2

INSTITUT ST-CHARLES,
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme C. Macé,
RUE BOURBON, 104,
Vis à vis de l'Opéra.

Les cours est recommencé dans cette Institution le 4 Octobre.

Comme on a pu s'en convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet Institut, à la fin de l'année scolaire, les élèves y reçoivent une éducation solide, étendue et variée, et les progrès, si bien supérieurs aux cours généralement suivis par les demoiselles.

Mme Macé se réjouira que de professeur d'elite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves. Les soins journaliers sont confiés, on le sait, à des personnes sérieuses.

Note—Une classe de solfège recommencera le 1er octobre, sous la direction de M. Davis.

Pour plus amples informations et pour des prospectus, s'adresser à l'Institut. 19 sept—30e

INSTITUTION LOCQUET,
Pensionnat, demi pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
181 et 201 rue de Camp, entre les rues Julie et St Joseph.

L'A séance aura des classes dans cette Institution aura lieu le lundi 5 septembre.

Comme par le passé, Mme Le Roy sera assistée par des professeurs de talent et de longue expérience dans les études des langues anglaise et française.

L'agrément des plaisirs aura aussi continué par Mme F. Locquet sous l'aide de professeurs habiles.

Les parents et les tuteurs des nombreuses élèves de Mme Le Roy, dont de la plus grande satisfaction jusqu'ayant manifesté le désir que la session d'hiver fut terminée au 1er juin, comme dans la précédente, la fête de cette année principalement ou les qui ont Pintention de faire leurs enfants restée année, à être présentes à la rentrée des classes, sans quoi elles ne pourraient plus de les soumettre à ces examens publics.

Mme Locquet prie qu'on veuille compter des études des enfants sur les quelles elle demande une connaissance de matières et le fait Pinstitution est déjà à quelques années, puisque qu'une élève ait développement et les qualités nécessaires pour être admise à l'examen public de fin d'année scolaire, la direction encourage par les familles à ne pas retirer leurs enfants jusque la fin du cours établi dans l'institution. Cette nouvelle attitude sera sous la direction des professeurs actuels.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institution des prospectus seront délivrés. 29 août 3m

INSTITUTION
DE JEUNES DEMOISELLES
SOUS LA DIRECTION DE
Mme CHAPEAUX,
2, rue du Chantier, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers recommenceront le 7 octobre.

Les parents des élèves reprendront avec plaisir que les premières classes de français sont confiées à M. E. Rocher.

Cette ancienne d'éducation fondée en 1845, promette des soins spéciaux, bien entendu, à la question de la santé, le plus salubre de la ville, tout près des chargés l'Esplanade, et les leçons étant données par le bien-être des pensionnaires. Les bonnes familles ne peuvent que se réjouir de la fondation de bonnes professeurs d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpens qui y donnent leurs soins habituels.

Les prix sont modérés.

On pourra prendre des renseignements chez Thomas Mlle Blanche, rue du Canal, et au magasin de nouveautés de Rouyer.

Imp—1m

Collége Commercial de Delbear,
Au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste Maison Story.

CE Collége est constamment ouvert et s'établit prochainement. Il a été fondé en 1842 et est dirigé par M. Delbear. On trouvera dans les plus anciennes maisons de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants et des hommes de devoirs qui en sont sortis. Les élèves et les parents trouveront toujours dans le COURS COMMERCIAL des moyens certains d'acquérir, de manière simple, de français, d'anglais, d'espagnol et d'allemand. Une abondante correspondance est à la disposition de ceux qui désirent se perfectionner dans la langue de leur choix. Les leçons de piano et de musique sont données par les meilleurs professeurs. Les parents sont invités à visiter l'établissement. RUFUS DELBEAR, Président.

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Coteau, Lara), commencera le 24 octobre pour se terminer au 29 Juillet prochain.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et de médecin est de 250 par an, on l'on veut un appartement on demande convenable.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de pension, on les achète ordinairement à la volonté des parents par mois. Les articles de toilette doivent être fournis au Collége au prix de 5 par lot.

P. BENAUDET, S. J.

Pour informations plus détaillées s'adresser à P. FOUBINIE & Co., agents, No 16 rue Bienville.

7 sept 1—de 31 oct.

Fabrique de Glace de la Louisiane.
10 octobre 1868.

AVIS de reprendre à cette date de la consommation de glace qui sont réduits l'escompte de la fabrique de la Louisiane actuellement en vente de Lafayette, pendant la saison d'été, de 25c livres pour 25 cents, de 100 livres pour 1 dollar, à raison 100 livres de glace à raison d'une livraison de chaque jour, et qui approuvé à son cout par livre.

Vu l'état des consommateurs de cet arrondissement, il est de tout qui est pourvue de deux (2) ordonnés vendant 100, et qui, en conséquence, ne sont en place, obligés 10 livres par jour, de 25 livres, et 50 livres par jour, de 50 livres par jour, etc., etc., à raison de 25 cents par jour ou 37 1/2 cents par mois, et 1 mois par livre, commencé, 50 cents par mois, et 1 mois par livre, commencé, 50 cents par mois, etc., etc.

Les livraisons de glace pour toutes les parties de la ville, tout avec des chargés de l'Esplanade, et les leçons étant données par le bien-être des pensionnaires. Les bonnes familles ne peuvent que se réjouir de la fondation de bonnes professeurs d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpens qui y donnent leurs soins habituels.

Les prix sont modérés.

On pourra prendre des renseignements chez Thomas Mlle Blanche, rue du Canal, et au magasin de nouveautés de Rouyer.

Imp—1m

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT et EXTERNAT
999.....Rue du Bayou.....999

M. E. MARTIN se recommande aux parents par les nombreux succès qu'il a formés depuis vingt-sept années.

L'enseignement comprend l'anglais, le français, l'espagnol, les mathématiques, le dessin, la musique, les langues latine et grecque.

Un gymnase fabriqué est attaché à l'établissement.

Pension et enseignement, par mois, de 25 à 35 et 40 selon l'âge des élèves, et de 5 à 6 pour les externes.

Les bals établissements ont lieu dans la salle de fêtes après Claiborne ; les chefs de la ville y accoutument d'ordinaire. Mars—1m

Collége Commercial de Delbear,
Au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste Maison Story.

CE Collége est constamment ouvert et s'établit prochainement. Il a été fondé en 1842 et est dirigé par M. Delbear. On trouvera dans les plus anciennes maisons de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants et des hommes de devoirs qui en sont sortis. Les élèves et les parents trouveront toujours dans le COURS COMMERCIAL des moyens certains d'acquérir, de manière simple, de français, d'anglais, d'espagnol et d'allemand. Une abondante correspondance est à la disposition de ceux qui désirent se perfectionner dans la langue de leur choix. Les leçons de piano et de musique sont données par les meilleurs professeurs. Les parents sont invités à visiter l'établissement. RUFUS DELBEAR, Président.

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Coteau, Lara), commencera le 24 octobre pour se terminer au 29 Juillet prochain.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et de médecin est de 250 par an, on l'on veut un appartement on demande convenable.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de pension, on les achète ordinairement à la volonté des parents par mois. Les articles de toilette doivent être fournis au Collége au prix de 5 par lot.

P. BENAUDET, S. J.

Pour informations plus détaillées s'adresser à P. FOUBINIE & Co., agents, No 16 rue Bienville.

7 sept 1—de 31 oct.

Fabrique de Glace de la Louisiane.
10 octobre 1868.

AVIS de reprendre à cette date de la consommation de glace qui sont réduits l'escompte de la fabrique de la Louisiane actuellement en vente de Lafayette, pendant la saison d'été, de 25c livres pour 25 cents, de 100 livres pour 1 dollar, à raison 100 livres de glace à raison d'une livraison de chaque jour, et qui approuvé à son cout par livre.

Vu l'état des consommateurs de cet arrondissement, il est de tout qui est pourvue de deux (2) ordonnés vendant 100, et qui, en conséquence, ne sont en place, obligés 10 livres par jour, de 25 livres, et 50 livres par jour, etc., etc., à raison de 25 cents par jour ou 37 1/2 cents par mois, et 1 mois par livre, commencé, 50 cents par mois, et 1 mois par livre, commencé, 50 cents par mois, etc., etc.

Les livraisons de glace pour toutes les parties de la ville, tout avec des chargés de l'Esplanade, et les leçons étant données par le bien-être des pensionnaires. Les bonnes familles ne peuvent que se réjouir de la fondation de bonnes professeurs d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpens qui y donnent leurs soins habituels.

Les prix sont modérés.

On pourra prendre des renseignements chez Thomas Mlle Blanche, rue du Canal, et au magasin de nouveautés de Rouyer.

Imp—1m

OPELOUSAS & ATTAKAPAS

Passage des Antidiluviens.

Le steamer [illegible] commandé par le capitaine [illegible] partira pour [illegible] et TOUS LES LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. précises. Pour le fret ou le passage, s'adresser à bord ou à

A. B. CHARTRONNEL,
Rue de Levee, No 21.
ou à H. SAUVAGEAU,
Rue St Louis, No 21.

Pour les Attakapas.

Le beau steamer [illegible] commandé par le capitaine P. E. [illegible], partira pour [illegible] tous les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. précises. Pour le fret ou le passage, s'adresser à bord ou à

A. B. CHARTRONNEL,
Rue de Levee, No 21.
ou à H. SAUVAGEAU,
Rue St Louis, No 21.

POUR LES OPELOUSAS—Tous les MERCREDI, à 5 heures de soir, départ pour [illegible] Washington, Fort Barré, Mansfield, [illegible] Grand Coteau, Vermillionville et Opelousas. Le retour à vapeur [illegible] Mercredi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. MONTAGNE Jr.,
rue St Louis, No 21.
ou à J. B. PAGAUD, agent d'embarquement.

Mardi—1 m

Jours de départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour la plantation, Opelousas, Fort Barré et tous les intermédiaires intermédiaires de Bayou Courtableau et Bayou Teche, le steamer à vapeur CLEORA, capitaine Gh. Pollard, commandant M. J. Mouton, partira régulièrement tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. précises. Il partira de Washington tous les MERCREDIS matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du CLEORA ou à

COMAUX & SURLE, Agents,
Rue du Canal No 26.
ou à BLANCHIN & GIRAUD,
63 Petite Levée.
A. GAZIN, 54 St Louis.

Mardi—1m

ENCHANTEUR.

VICKSBURG — Vapeurs réguliers pour Vicksburg entre la Nouvelle Orléans et Vicksburg : Départ, tous les MARDIS, à 5 heures du soir—Le beau steamer CITY BELLE, capitaine John W. Canada, commis John T. Roberts et A. McVay.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le magnifique steamer à vapeur de J. A. QUITMAN, ès membres, part ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le steamer Baton Rouge le suivra régulièrement de Natchez à mercredi soir, et à Vicksburg le jeudi matin. Pour fret ou renvoi, il pour de Vicksburg tous les vendredis soir, de Natchez tous les samedis matin, à 5 heures du soir, et descend le fleuve le dimanche.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir—Retour à vapeur [illegible] capitaine T. [illegible] commis E. A. Urwe, White Turpin et Charles Gaudet.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le magnifique steamer à vapeur [illegible] partira régulièrement tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. précises. Il partira de Vicksburg tous les MERCREDIS matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

L. SAYRE, rue Bienville No 18, ou les
TITUS & GWARTNEY, rue Principale No 3

BAYOU LAFOURCHE.

PAQUEBOT DU BAYOU LAFOURCHE—Jours de départ, LUNDIS et JEUDIS, à cinq heures de l'après midi et tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin—Pour Donaldsonville et tous les ports intermédiaires. Le paquebot à vapeur [illegible] capitaine [illegible] commis [illegible] Mouton, partira régulièrement aux jours désignés ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY,
Rue Principale No 3.

BAYOU TECHE.

Départ tous les MARDIS, à cinq heures du soir.

Le superbe paquebot NINA SIMMES, capitaine J. B. Hunter, commis Tregle Trosclair et Miller commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

Le NINA SIMMES a été acquis, à la Nouvelle Orléans, avec la réputation dont elle peut être sûre à juste titre par celle de la Rivière Teche, et elle a été mise dans le même état. Tout le monde l'accorde à dire que Miss La Blanche est la mieux installée de tous les steamers qui ont jamais navigué. Elle donne des commodités et un emplacement sans égal pour le fret.

Prix modérés pour les dames et pour les marchandises.

Les résidences et le cabinet de Miss La Blanche sont dans le Faubourg St. Mary, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux pas de la rue du Canal.

LE PESTANIC DE PESSE.

qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a lui a rendu léger, la fait aimer, ramène la paix dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.

DIVINATION, PREDICTION
PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation de 10 heures du matin à cinq heures de l'après midi.

95 rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine

Nov 19e

POUDRE DE CHASSE.
COMPAGNIE HAZARD.

Le soussigné en vente, bientôt, les approvisionnements est com pris de ces variétés de poudre de toute grande réputation fabriquée des Etats-Unis. Il la recevra par bateliers dont il garantie de bateliers et en boîtes de F. F. F. G. Il recevra également de la poudre connue sous le nom de "Electric."

C. T. BUDDECKE,
Rue du Camp, No 13.

1 [illegible]—1m

AUX CHASSEURS.

DEPOTS PARTICULIERS POUR CHASSEURS AU COIN DES RUES CHARTRES ET DUBOURG, Nlle-Orléans.

La poudre, les capsules et le plomb

Se vendent maintenant, en gros et en petite quantités, SANS PEINE, à l'endroit ci-dessus désigné. Bureau, 170 Gravier.

Mars—1m M. BENNER.

LE SOUSSIGNÉ DEMANDE
$150,000 en billets de banques des Etats suivants :

GEORGIE,
ALABAMA,
CAROLINE DU SUD,
TENNESSEE,
LOUISIANE, VIRGINIE, CAROLINE DU NORD.

Également, des billets de chemin de fer de Nouvelle Orléans et Jackson et Nouvelle Orléans et Opelousas.

J. E. LEVY, Courtier,
No 20 rue Carondelet.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le plus grand secret sera observé sur tout ce qui a rapport à la science de découverte, sans jamais se tromper, et sans faire connaître à personne les questions qui lui seront faites. Les personnes qui désirent connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir recours à elle.

Mme LA BLANCHE s'est acquis, à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être sûre à juste titre par public et la prouvera à tous ceux qui voudront la consulter. Pour le prouver, elle dit que Mme La Blanche est la seule habile clairvoyante qui ait jamais existé.

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les marchands.

Les résidences et le cabinet de Mme La Blanche sont dans le Faubourg St. Mary, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux pas de la rue du Canal.

LE PESTANIC DE PESSE.

qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a lui a rendu léger, la fait aimer, ramène la paix dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.

DIVINATION, PREDICTION
PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation de 10 heures du matin à cinq heures de l'après midi.

95 rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine

Nov 19e

POUDRE DE CHASSE.
COMPAGNIE HAZARD.

Le soussigné en vente, bientôt, les approvisionnements est com pris de ces variétés de poudre de toute grande réputation fabriquée des Etats-Unis. Il la recevra par bateliers dont il garantie de bateliers et en boîtes de F. F. F. G. Il recevra également de la poudre connue sous le nom de "Electric."

C. T. BUDDECKE,
Rue du Camp, No 13.

1 [illegible]—1m

AUX CHASSEURS.

DEPOTS PARTICULIERS POUR CHASSEURS AU COIN DES RUES CHARTRES ET DUBOURG, Nlle-Orléans.

La poudre, les capsules et le plomb

Se vendent maintenant, en gros et en petite quantités, SANS PEINE, à l'endroit ci-dessus désigné. Bureau, 170 Gravier.

Mars—1m M. BENNER.

LE SOUSSIGNÉ DEMANDE
$150,000 en billets de banques des Etats suivants :

GEORGIE,
ALABAMA,
CAROLINE DU SUD,
TENNESSEE,
LOUISIANE, VIRGINIE, CAROLINE DU NORD.

Également, des billets de chemin de fer de Nouvelle Orléans et Jackson et Nouvelle Orléans et Opelousas.

J. E. LEVY, Courtier,
No 20 rue Carondelet.

CINQUIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE,
Au coin des rues Camp et Gravier,
ONZIEME ANNEE D'AFFAIRES.

CONFORMEMENT à la Charte de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires comprises le 30 novembre 1864, savoir :

[illegible]

Primes sur les risques de navigation..... $113,199 24
Primes sur marine..... 30,322 92
Primes sur les rivières..... 12,653 56
$156,175 72

Primes en mains..... $30,797 99
Primes non expirées..... 1,256 26
$32,054 25

Montant net des primes..... $124,121 47

Montant reçu pour réclamations sur risques et dividende de cette dernière..... $21,701 20

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour primes et en voie de perception..... $14,726 10
Billets pour primes non échues et bons..... 10,867 25
Primes sur hypothèques..... 2,000 00
Primes sur bons d'Etats, de banques et actions..... 3,772 50
Intérêts sur bons d'Etats, de banques et actions..... 1,120 00
Intérêts sur hypothèques..... 1,000 00
Intérêts sur bons d'Etats..... 1,000 00
$34,486 85

Montant reçu pour réclamations sur risques et dividende de cette dernière..... $21,701 20

Total..... $155,821 67

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Qu'on se souvienne que le 30 novembre 1864, personnellement, soussigné, juge de paix dans et pour ladite paroisse, est apparu Charles Bagory, président, et Paul Blanchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, certifient que les faits ci-dessus sont véritables ci-dessus et une copie exacte des livres de la Compagnie.

Signé CHARLES BAGORY, Président.
Signé F. FOURCHY, Secrétaire
Assermenté et signé devant moi, ce 1er jour de Déc. 1864.
Signé ED. MUNIER, Juge de Paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1865, à la cinquième du dernier un dividende de 40 par cent pour l'année pour laquelle ce dividende est déclaré, et aussi pour toutes les primes sujettes à contribution pour les pertes non encore payées, sont réduites à 30 par cent, et que les certificats soient payés à partir du 15 décembre prochain.

R. SANGUINEAU, Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. B. Montreuil	W. H. Gosse,
G. Brosset,	Chas. Rogers,
Charles J. Leeds,	A. D. Gurlé,
G. Bentley,	Alf. Delhomme,
E. H. Harris,	Chas. E. Seebold,
E. Laguens,	R. Desmarais,
D. Urquhart,	D. P. Leeds,
Thomas Slade,	J. Zuntz,
Jos. T. Hall,	F. Gumbel,
J. A. Bonnaldo,	W. Vanbibber,
F. Claiborne,	Jos. Bernhard,
H. Fourchy,	I. Dupas,
B. F. Pope,	J. G. Saucier,
A. Baldwin,	J. G. Meloncon,
J. Walker,	I. Rosenthal,
William Heyl,	A. Waldhorn,
N. Robert,	A. Cohen,
	Magin Pale.

15 oct—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la requête de la charte de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires comprises le 30 novembre 1864, savoir :

[illegible]

Primes sur les risques de navigation..... $113,199 24
Primes sur marine..... 30,322 92
Primes sur les rivières..... 12,653 56
$156,175 72

Primes en mains..... $30,797 99
Primes non expirées..... 1,256 26
$32,054 25

Montant net des primes..... $124,121 47

Montant reçu pour réclamations sur risques et dividende de cette dernière..... $21,701 20

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour primes et en voie de perception..... $14,726 10
Billets pour primes non échues et bons..... 10,867 25
Primes sur hypothèques..... 2,000 00
Primes sur bons d'Etats, de banques et actions..... 3,772 50
Intérêts sur bons d'Etats, de banques et actions..... 1,120 00
Intérêts sur hypothèques..... 1,000 00
Intérêts sur bons d'Etats..... 1,000 00
$34,486 85

Montant net des primes..... $124,121 47